

D'autres travaux s'imposeront dans ces domaines avant que nous puissions être sûrs que le processus engagé répond aux intérêts du Canada et correspond à la lettre au mandat de l'UNESCO. Pour donner un exemple, le Canada consent, quoiqu'avec quelques réserves, à ce que le programme XIII prévoie un colloque chargé d'étudier la question litigieuse des rapports entre les droits de l'homme et les droits des peuples -- étape nécessaire pour bien comprendre les droits de l'homme dans leurs dimensions individuelles et collectives. Soit, mais il faudra bien que la rencontre projetée tienne compte des travaux effectués par d'autres organes des Nations Unies sur la question, et des difficultés qu'elle a suscitées.

D'un autre côté, apportant la preuve de ce que je disais plus tôt au sujet de l'utilité des activités de l'UNESCO, je tiens à souligner l'importance que le Canada attache à ce que fait notre organisation dans les domaines des sciences, de la condition féminine et de l'éducation.

Pour ne parler que des grands programmes dans ce dernier secteur, qu'il s'agisse d'éducation permanente et d'éducation des adultes, d'alphabétisation, de démocratisation et d'amélioration de l'éducation de base, d'égalisation des chances d'accès pour les jeunes filles et les femmes, d'éducation des personnes handicapées et ainsi de suite, le Canada a beaucoup participé à leur définition et il les appuie avec enthousiasme. Je note d'ailleurs en passant que le Canada est candidat aux conseils du BIE, du Patrimoine mondial et du Programme hydrologique international.

Pour le Canada, la réforme signifie compression... mais aussi renforcement des programmes de l'UNESCO, non seulement pour qu'ils correspondent à la réduction des budgets mais aussi pour qu'ils assurent la vitalité future de l'Organisation. Nous sommes conscients du fait que les réductions des dépenses pourront tout d'abord sembler aller à l'encontre des aspirations de certains pays. Toutefois, l'ensemble du Conseil exécutif s'est montré désireux de résoudre ces contradictions de façon responsable en adoptant une solution de compromis et en la présentant de bonne foi.

Les membres du Conseil estiment que l'UNESCO doit travailler plus efficacement et que l'Organisation peut être améliorée. Le Canada, qui est très intéressé à son bon fonctionnement, a accepté le consensus.